

du lundi 6 mai 2019

Le lundi six mai deux mille dix-neuf à 20 heures, le Conseil Municipal de SARCEY s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain GEORGE, Maire.

Présents : Alain GEORGE, Olivier LAROCHE, Christine PICQUET, Julien SUBRIN, Thierry MAGNOLI, Chantal THORE, Mickaël BARDOUX, Mickaël JOMARD, Ghislaine CARRIER, Catherine BOILLOT, Alain MORIVAL, René SUBRIN.

Pouvoirs : Pierre-Jean LAURENT à Mickaël JOMARD, Hervé DE SAINT JEAN à Thierry MAGNOLI, Marie GIRIN à Alain MORIVAL, Mickaël BARDOUX (durant son absence) à Alain GEORGE.

Secrétaire de séance : Chantal THORE

Compte-rendu du Conseil municipal du 8 avril 2019

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE

M. le Maire dresse un état d'avancement du chantier de l'école, qui a fait l'objet d'une réception le 17 avril. Le lot menuiserie intérieure présente du retard ce qui conditionne l'achèvement des travaux d'électricité. Les lots (cuisine et clôture) seront achevés au moment du déménagement début juillet. Suite à cette réception de travaux, il convient de passer une deuxième série d'avenants pour régulariser les marchés au regard du réalisé pour les lots 2, 5, 9, 11 et 12, comme suit:

- Lot 2: Charpente, couverture, zinguerie - Champalle:
 - o objet : poteaux métalliques, débord et rives, lambris, cache moineaux, velux...
 - o montant : - 5 665,12 € HT
 - o nouveau montant du marché : 125 607,74 € HT
- Lot 5: Électricité - Epelec:
 - o objet : luminaire, sèche-mains, alimentation, prises, détecteur présence, blocs secours, interrupteurs, coupure d'arrêt d'urgence, moniteur, alarme intrusion
 - o montant : + 3 107,75 € HT
 - o nouveau montant du marché : 70 666,25 € HT
- Lot 9: Menuiserie intérieure - Journet:
 - o objet : séparation toilettes, cylindres, meuble, bloc porte, porte, trappes, embrasures, gaine, tableau affichage, bandeau, façades coulissantes
 - o montant : - 3 004,00 € HT
 - o nouveau montant du marché : 60 935,00 € HT
- Lot 11: Enduit de façades - Girardet:
 - o objet : peintures extérieures
 - o montant : - 4 738,00 € HT
 - o nouveau montant du marché : 19 231,00 € HT
- Lot 12: Clôture-espaces verts - Design concept paysages:
 - o objet : portillon
 - o montant : + 1 050,00 € HT
 - o nouveau montant du marché : 32 420,00 € HT

Après avoir pris connaissance des projets d'avenants et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les régularisations de travaux telles que mentionnées ci-dessus, pour un montant total de - 9 249,37 € HT,
- AUTORISE le Maire à signer ces avenants, ainsi que tous documents nécessaires à leur bonne exécution.

CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE - DEMANDE DE SUBVENTION À APPEL À PROJETS DES COLLECTIVITÉS 2019-2020 DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Suite à cet état d'avancement des travaux, Olivier LAROCHE, Adjoint au Maire, rappelle les subventions obtenues sur une dépense prévisionnelle de 1 190 000 € HT: État: 297 500 € (FSIL) et 20 000 € (réserve parlementaire Mme LAMURE), Région: 132 000 €, Département: 350 000 €, pour un reste à charge de la commune de 390 500 € (32,8%).

La subvention du Département attribuée en 2016 couvre les travaux jusqu'au 31/12/2018 et est donc ramenée à 243 190,47 €. Compte tenu de l'avancement de l'opération, le Département propose de déposer une nouvelle demande de subvention au titre de l'appel à projets des collectivités 2019-2020 pour les travaux réalisés à compter du 01/01/2019.

En considérant les montants du marché et en appliquant un prorata aux autres subventions, il est proposé de déposer une subvention à cet appel à projet sur la base d'une dépense prévisionnelle de 408 000,00 € HT.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet et son plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE l'aide du Département au titre de l'appel à projets des collectivités 2019-2020 à hauteur de 120 000,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE SAINT ROMAIN - DEMANDE DE SUBVENTION À APPEL À PROJETS DES COLLECTIVITÉS 2019-2020 DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

M. le Maire souligne que l'ouverture de l'école en septembre prochain constitue un facteur supplémentaire pour aménager la route de Saint Romain (RD67) afin de réduire la vitesse et sécuriser la circulation piétonne de cette voie qui dessert plusieurs d'équipements publics (salle des fêtes, école, tennis) et les différents flux (parking, carrefour avec la route de Goutte Martin). Cet aménagement sera aussi l'occasion de marquer l'entrée sud du village.

(Arrivée de Mickaël BARDOUX)

À cette fin, la Commune a sollicité l'Agence technique départementale pour étudier l'aménagement envisageable. Julien SUBRIN, Adjoint au Maire, présente cette proposition d'aménagement d'une "zone 30" comprenant notamment création d'un trottoir, de trois chicanes et d'un plateau surélevé.

Le coût du projet est estimé à 32 000 € HT. L'opération est inscrite au budget primitif et pourrait être réalisée en fin d'année 2019, avec des besoins de signalétique complémentaire.

Ce type de travaux est éligible à l'appel à projets des collectivités 2019-2020 du Département du Rhône, avec une aide plafonnée au montant de la participation de la commune. Il est ainsi proposé de déposer une demande au titre de cet appel à projets.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet et son plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE l'aide du Département au titre de l'appel à projets des collectivités 2019-2020 à hauteur de 50%, soit 16 500 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

Christine PICQUET fait un point sur la situation des effectifs au sein de l'équipe d'ATSEM, avec notamment deux arrêts maladies jusqu'en fin d'année scolaire, et sur le nombre d'élèves prévu la prochaine année scolaire (21 départs et 10 inscriptions à ce jour à l'école). La commission se réunira très prochainement pour préparer la rentrée scolaire avec deux scénarii en cas de fermeture de classe. Par ailleurs, le Conseil d'école a conduit une enquête pour modifier les horaires à la rentrée prochaine

(8h30-11h45/13h45-16h30): les retours sont très majoritairement favorables à cette proposition, qui sera soumise au prochain Conseil d'école.

Elle ajoute que l'association fédérant les assistantes maternelles, "les petits bouts de Sarcey", a sollicité la Commune pour disposer d'une partie de l'école maternelle pour des temps collectifs en complément de ceux proposés par le Relais d'assistants maternels itinérant (RAMI) de la CCPA.

Cette utilisation est compatible avec celle par l'Association des familles.

L'avis du Conseil municipal est favorable et une convention de mise à disposition (comme pour les autres associations) sera proposée lors d'un prochain conseil.

Thierry MAGNOLI informe le Conseil de deux autorisations d'urbanisme accordées :

- DP accordée pour une annexe - Route de la Cave
- DP accordée pour une isolation par l'extérieur - Allée du Bois

Julien SUBRIN confirme que la plantation des fleurs aura lieu le vendredi 24 mai.

Il ajoute que le fauchage des accotements des voies communautaires de la commune est prévu du 3 au 5 juin.

Olivier LAROCHE annonce que la prochaine feuille du tilleul paraîtra début juin avant la fête du foin.

Il rappelle que l'enquête publique pour le SMADEOR s'est achevée ce jour et le rapport du commissaire enquêteur sera remis sous 30 jours. La procédure de déclaration de projet (DP) conduira à une mise en comptabilité du PLU de la Commune.

Il indique que le vote du budget de la CCPA le 11 avril dernier a été l'occasion d'adopter trois investissements conséquents: nouveau siège, tennis couverts et sillon touristique de Land'Art Glay-la Tourette.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Alain GEORGE informe le Conseil que le dernier Conseil syndical du SMADEOR a acté l'abandon du projet de ZAC, rendu impossible par les différences de prix proposés aux acquéreurs par les deux intercommunalités. Toutefois, un aménagement commun sera réalisé pour la partie engagée. Cela conduira également à revoir l'implantation d'ID Logistics afin que le tènement utilisé soit seulement sur St-Romain-de-Popey.

Alain GEORGE expose au Conseil un état de l'exercice de la compétence "eau potable" au sein de la CCPA, car le Conseil municipal sera invité très prochainement à se prononcer sur un transfert de cette compétence à la CCPA en 2020. En effet, cette décision est rendue obligatoire par la loi et ce transfert serait automatique en 2026. Cette compétence est actuellement exercée par la Commune via le syndicat des eaux de la région de Tarare, dont le devenir est rendu incertain.

La séance est levée à 21h50.

